

Département de la Somme
Mairie de Monchy-Lagache
Tél. : 03 22 85 63 19

CONTRAT DE LOCATION
DU
FOYER RURAL

La commune de Monchy-Lagache loue le Foyer Rural à :

.....

Demeurant :

.....

Le prix de la location est de :

Date de location :

Nombre de personnes : maximum de 280 personnes debout ou de 180 personnes assises

Personnes à contacter pour la prise et la remise des clés :

M. Patrick DUPONT, conseiller, au 03 22 83 08 14 ou au 06 38 23 20 75 (portable)

ou en cas d'absence

Mme Elisabeth ELLEBOODE, conseillère, au 03 22 85 92 04 ou au 06 63 70 43 63 (portable)

En cas d'urgence, vous pouvez appeler:

M. le Maire : 06 41 35 45 64

Le responsable du foyer : 06 38 23 20 75

L'agent en charge du foyer : 06 75 85 29 29

Pompiers : 18 SMUR : 15

Mais tout abus entraînera la retenue des chèques de caution.

Les modalités de location

La présente location est consentie moyennant le paiement par chèque en mairie des sommes prévues par délibération en date du 15 décembre 2016, visée par la Sous-préfecture de Péronne.

Il sera également demandé deux chèques de caution :

2 chèques de **175 €** qui seront retenus en cas de dégradation du Foyer rural et un chèque de **50€** qui sera retenu en cas de non-respect du tri sélectif.

Les chèques de caution non encaissés à la réservation, ne seront pas restitués en cas de non-respect des consignes ci-après.

En cas de désistement, un chèque de caution de 175€ sera retenu à titre d'indemnité.

La responsabilité de la commune sera dérogée du fait de l'utilisation du Foyer Rural et des aménagements. s'engage à souscrire une assurance personnelle (responsabilité civile avec mention location temporaire) dont la quittance est fournie à la réservation : Les dégâts aux installations et toute détérioration ou casse sera mis à la charge de l'utilisateur au prix de la remise en état.

La location facultative de la vaisselle est facturée en fonction du nombre de personnes. **La salle peut accueillir au maximum 280 personnes debout ou 180 personnes assises.** La responsabilité du locataire est engagée lors du dépassement du nombre de participants. En cas de problème d'évacuation lié au fait d'un surnombre, la commune se dégage de toute responsabilité.

La personne locataire du foyer rural devra faire respecter les consignes de sécurité et assurer l'évacuation éventuelle des convives, appeler les secours via le téléphone d'urgence mis à disposition dans le local de réunion, la porte de ce local devant rester ouverte pendant toute la manifestation.

- Etat des lieux

Un état des lieux, annexé ci-après, sera signé par les deux parties à la remise et à la restitution des clés.

Consignes à respecter

- La sécurité

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes de sécurité, avoir constaté l'emplacement des extincteurs, des issues de secours, du téléphone d'urgence, du système électrique et de chauffage.

Toutes les issues de secours doivent rester ouvertes et libres d'accès pendant l'occupation de la salle afin de permettre en cas d'urgence l'accès aux véhicules de secours. La rue Gracchus Babeuf doit rester libre à la circulation.

Attention : La barre de fermeture de l'issue de secours, située sur le côté gauche de la scène, doit être retirée pendant toute la durée de la manifestation.

Le stationnement doit se faire impérativement sur les places de parking. Il est interdit de stationner devant les issues de secours.

Attention : En cas de non respect du stationnement, le Maire ou son représentant feront intervenir les forces de l'ordre pour verbaliser.

- L'environnement extérieur

Après 22 heures, le locataire s'engage à réduire le bruit afin de ne pas déranger les riverains et toutes les portes devront alors être impérativement fermées.

Un limiteur acoustique a été installé dans la salle. Attention à la sono ! Au-delà de 105 décibels (*après 3 signaux lumineux- surveiller le voyant rouge sur la scène*), l'alimentation électrique est coupée automatiquement. **Il est interdit de calfeutrer le capteur.**

- L'équipement et l'hygiène

Eventuellement, la scène peut être utilisée pour ranger les chariots de plateaux et pieds de table vides ainsi que les chaises en surplus. Elle devra être vidée avant de rendre les clés.

Il est interdit d'accrocher des décorations ou tout autre calicot sur les luminaires du plafond. Des crochets sont prévus sur les côtés pour cela.

Il est strictement interdit de se rendre dans les pièces situées à l'étage du Foyer Rural, l'accès en est verrouillé.

En fin d'utilisation, le locataire s'engage à laisser les alentours du Foyer Rural propres, les mégots devront être ramassés, les déchets correctement triés dans des sacs poubelles, déposés dans le container extérieur situé près de l'escalier de la cuisine. Les verres doivent être déposés dans un container à verres (rue des Charrons, par exemple). Les sacs de tri sélectif (jaune et bleu) sont à déposer à côté du container qui se trouve sous l'escalier extérieur.

Les tables devront être lavées avant d'être rangées.

La cuisine, les toilettes, le hall d'entrée et le local de réunion (pièce buvette) doivent être balayés et lavés.

La salle sera uniquement balayée. Il est formellement interdit de laver le parquet.

En quittant le foyer, vous devez veiller à éteindre tous les éclairages, à fermer les portes et les fenêtres. Les thermostats de chauffage doivent être coupés (dans la grande salle près de l'entrée à gauche et côté cantine près de la porte qui mène aux toilettes).

**LE NON RESPECT D'UNE SEULE CLAUSE DE CES CONSIGNES
ENTRAÎNERA LA RETENUE DE LA OU DES CAUTIONS
VERSEES A LA RESERVATION.**

Le présent contrat sera établi en deux exemplaires. Un exemplaire sera remis au locataire après signature, un exemplaire sera conservé par le Maire ou son représentant.

Fait à Monchy-Lagache, le.....

Le Maire,

ou son représentant

Le locataire,

avec la mention lu et approuvé

Etat des lieux

| EXTERIEUR | Quantité | Remarques | Scène (suite) | |
|----------------------------------|----------|--|------------------------------|---------------------------|
| Panneau d'affichage | 1 | | Tableau électrique Lumières | 1 |
| INTERIEUR | | | Extincteur | 1 |
| Vestiaire = salle d'attente PMI | | | Grands balais | 2 |
| Tableau électrique | 1 | | Salle de cantine | |
| Porte manteaux | 2 | | Tables pour enfants | 2 |
| Bureau PMI | | | Tables blanches | 5 |
| Bureau | 1 | | Grande table marron | 1 |
| Chaises blanches | 4 | | Tables carrées | 6 |
| Chaise en tissu | 1 | | Armoires en métal | 2 |
| Téléphone | 1 | | Plantes | 4 |
| Extincteur | 1 | | Pendule | 1 |
| Armoire | 1 | | Tableau d'affichage | 1 |
| Glace | 1 | | Cadre | 1 |
| Porte savon | 1 | | Thermostat | 1 |
| Statue de chat | 1 | | Fenêtres | 6 |
| Cadres | 4 | | Chaises | 29 |
| Poubelle | 1 | | Chaises enfants | 8 |
| Sanitaires Mixte Homme/femme | | | Cuisine | |
| Distributeur de savon | 1 | | Congélateur | 1 |
| Poubelles | 2 | | Réfrigérateur | 2 |
| Distributeurs de papier toilette | 2 | | Chariot | 1 |
| Balayettes | 2 | | Tables de travail | 2 |
| | | | Micro-onde | 1 |
| Poubelle | 1 | | Lave vaisselle | 1 |
| Distributeur de papier toilette | 1 | | | Si loué ou accordé |
| Balayette | 1 | | Distributeur Essuie mains | 1 |
| | | | Evier 2 bacs | 1 |
| Grande salle | | | Meuble haut vaisselle | 1 |
| Fenêtre | 2 | | Armoire balai | 1 |
| Tables | 60 | 20 tables blanches pieds repliés 40 tables bois avec pieds démontables sur chariots. | Raclettes | 2 |
| Chaises | 211 | Soit : 7 Marron clair pieds noirs 50 Marron foncé pieds chromés 40 Beige clair plastiques 47 marron pieds chromés 3 gris marron 55 marron clair pieds noirs | Brosses | 2 |
| Limiteur acoustique | 1 | | Balai en coco | 1 |
| Thermostat | 1 | | Seaux | 4 |
| Porte manteaux | 2 | | Pelle | 1 |
| Lance incendie | 1 | | Poubelle pour sacs | 1 |
| Appareil de désenfumage | 1 | | Plaques chauffantes | 4 |
| Plan d'évacuation | 1 | | Four | 1 |
| Scène | | | Plats pour le four | 5 |
| | | | Plateaux blancs | 26 |
| Escabeau | 1 | | Plateaux marrons | 22 |
| Echelle | 1 | | Placards à vaisselle | 3 |
| Grande table | 1 | | Extincteur | 1 |
| Petite table | 1 | | Balai | 1 |
| Grilles d'exposition | 11 | | Armoire à pharmacie | 1 |
| Compteur disjoncteur Décibel | 1 | | Manivelle pour rideau de fer | 1 |

Inventaire contradictoire :

Fait à Monchy-Lagache, le.....

Le Maire ou son représentant

Le locataire, avec la mention « Lu et approuvé »

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Demeurant à

Atteste sur l'honneur être le locataire du foyer rural

Duau

Je bénéficie donc d'un tarif préférentiel et atteste de ne pas sous louer à une personne extérieure à la commune de Monchy-Lagache.

En cas de sinistre, j'engage ma propre responsabilité.

Je reconnais avoir pris connaissance des règles de sécurité.

Fait à Monchy-Lagache, le